

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-291 du 7 Octobre 1980

chargeant le Camarade Paul KPOFFON,
Ministre de la Santé Publique de
l'intérim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat pour
compter du 6 octobre 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 octobre 1980, le Camarade
Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique assure l'intérim
du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MSP-MTPCH 6 autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-